

# 2.00

## CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	10
2.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	10

## 2.1 ●● Commissaires aux comptes titulaires

### **Deloitte et Associés,**

185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Alain Pons et Monsieur Patrick Suissa.

### **KPMG SA,**

Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris-La-Défense Cedex, représenté par Monsieur Jean-Luc Decornoy et Monsieur Michel Piette.

Les Commissaires aux comptes titulaires ont été nommés par délibération de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les Commissaires aux comptes ci-dessus désignés ont en conséquence certifié les comptes reproduits dans le présent document de référence.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2011 de renouveler les mandats de Commissaires aux comptes titulaires de Deloitte et Associés et KPMG SA pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 2.2 ●● Commissaires aux comptes suppléants

### **BEAS,**

7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

### **SCP Jean-Claude André,**

2 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.

Les Commissaires aux comptes suppléants ont été nommés par délibération de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2011 de renouveler le mandat de BEAS et de nommer la société KPMG Audit IS, Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris-La-Défense Cedex, enregistrée auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles, en remplacement de la SCP Jean-Claude André, en qualité de Commissaires aux comptes suppléants, pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.